

Edito

Le 19 juin restera une date importante pour notre village, car le Conseil Municipal y a décidé le lancement de la construction d'une nouvelle école maternelle.

Suite à l'étude de faisabilité menée durant les 2 derniers mois, dont les conclusions ont été données lors de la réunion publique du 19 juillet au foyer rural, le budget de réalisation de cette construction a été revu à la hausse. Il se situe aux environs de 650 000€ HT, auxquels s'ajoureront les différentes missions de contrôles obligatoires.

Le financement de cette opération se fera a priori sur les bases suivantes : 1/3 de fonds propres, 1/3 d'emprunt et 1/3 de subventions (Etat, Département, Pôle territorial). Comme je vous l'ai déjà dit, la gestion saine et raisonnée de nos finances menée jusqu'ici par l'équipe municipale permet d'envisager sereinement la réalisation de ce projet ambitieux.

Le 18 septembre, le Conseil Municipal a choisi l'architecte en charge du projet. Les délais très contraints du fait de l'exiguïté de l'école actuelle, nous obligent à privilégier un système constructif industriel plutôt qu'une réalisation traditionnelle. Ce type de construction est d'ailleurs la norme actuelle pour la réalisation d'une majorité d'écoles. Cette orientation permettra une parfaite intégration dans notre paysage rural.

Les vacances sont toujours trop courtes et déjà il faut se remettre au travail.

Pour la municipalité, le suivi de ces travaux va représenter une charge importante supplémentaire mais indispensable pour obtenir un résultat à la hauteur de nos attentes. Cependant tous les autres dossiers ne doivent pas être abandonnés. Les travaux de voirie, allée de Monplaisir et allée du Violon sont en cours, le curage de 1000m de fossés a été réalisé, le toit du clocher et l'éclairage de l'église ont été réparés, des aménagements indispensables à l'école (toilettes et lavabo pour les tout petits) ont été exécutés.

Notre village continue son évolution et croyez que toute l'équipe municipale est très attentive à poursuivre un développement équilibré et harmonieux.

Nous voulons conserver notre esprit village qui en fait son charme et son attrait.

Alain BARQUE

Prochain Conseil Municipal

Judi 22 novembre 2018

à 20 h 30

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2018

Absentes excusées : Mme CONDOM, Mme CHANSAVANG, Mme JOFFRE, Mme BLONDEAU

1-Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juin 2018 : Approbation à l'unanimité.

Point sur la rentrée scolaire : 110 élèves cette année. Le tarif de l'accueil périscolaire (les Francas) est désormais calculé selon un barème basé sur le taux d'effort.

2-Echange des bâtiments communaux rue de la Merci contre un terrain : Des précisions demandées par M. Le Trésorier de Cenon sont apportées à la délibération n°30-2018 votée lors du dernier Conseil Municipal du 19 juin.

3-Délibération autorisant M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école maternelle avec le candidat retenu : Suite au lancement du marché, 13 dossiers ont été déposés. Trois candidats ont été pressentis : A40, MADAULE, PIZON, et auditionnés le 14 septembre 2018. Le Conseil Municipal choisit à l'unanimité A40 comme maître d'œuvre.

4-Pôle territorial Cœur Entre-Deux-Mers : Dotation de soutien à l'investissement local : Dans le cadre du contrat de ruralité, la commune présente 3 projets : la construction du groupe maternel (accès au service public), la production de logements locatifs sociaux (revitalisation des bourgs-centres), la sécurisation de la RD13E4 (mobilités locales et accessibilité au territoire). Le Conseil Municipal autorise (9 voix pour et 1 contre) Monsieur le maire à signer ce contrat de ruralité.

5 - Décision modificative concernant l'échange de bâtiments communaux contre un terrain : A la demande de Monsieur PATIES, des modifications sont apportées au budget afin d'inclure les frais annexes liés à cet échange (frais de notaire et de bornage). Approbation à l'unanimité

Les tontes, travaux de bricolage ou travaux d'entreprises sont autorisés :

Les jours ouvrables :

de 8h30 - 12h30 et 14h30-19h30

Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Association Amicale des
Familles
Bonnetan Loupes

14 octobre 2018 :

Repas de l'Amitié, animé par
« La Clé des Chants » et notre
devenue célèbre Charlotte
à 12h au Foyer rural.

(Contact Mme GUZMAN: 05.56.21.24.99)

17 novembre 2018 :

Soirée théâtre « Les Héritiers » par
les Compagnons de la Veillée
20h30 au Foyer rural.

Dimanche 9 décembre

Au foyer rural

De 14 h30 à 18 h

Un après-midi en chansons
avec les Goualens

Gym chinoise :

Les mardis de 18h à 19h



**Tournoi amical de pétanque
le 6 octobre 2018**

Avis à tous les intéressé(e)s

A pied à vélo

8^{ème} Edition

Dimanche 7 octobre

**Dès 7h45 à Pompignac
(plaine des sports)**

**Inscriptions sur place
Manifestation gratuite**

Compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2018 (suite)

6-Candidature d'un stagiaire au service technique (gratification): Une rémunération de 100€ par semaine est proposée. Approbation à l'unanimité

7-CDC des Coteaux Bordelais : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées relatif à l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations): Approbation à l'unanimité (charges transférées 1907€).

8-SDEEG: proposition d'adhésion à la convention de prestations de service pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine et Surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant des enfants: L'adhésion est gratuite. Approbation à l'unanimité.

9-Syndicat intercommunal EPRCF 33 (Etudes et Prévention des Risques Carrières et Falaises): Présence de M. HOGUE, président du syndicat qui expose les missions : mutualiser les moyens humains et financiers au service des communes, avoir une meilleure connaissance des carrières et connaître le niveau de risque des sites sensibles. L'adhésion de la commune est approuvée à 5 voix pour, 3 absentions et 2 contre.

10-Conseil Départemental de la Gironde : Proposition d'adhésion à la charte locale pour un accès à une alimentation de qualité: 5 abstentions, 3 pour, 2 contre.

11-SIAEPA : délibération approuvant le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement année 2017: M. RAYNAL expose le rapport : 78 abonnés sur Bonnetan, 5761m³ de volume facturé, soit 73,86 m³ par abonné. Approbation du Conseil à l'unanimité.

12-SIAEPA : Adhésion à la compétence D: Entendu les propos de M. le Maire, le Conseil accepte l'adhésion des 14 communes à la compétence D « Défense extérieure contre l'incendie » à l'unanimité.

13-Avenant de moins value pour la commune de Lignan: Il concerne les travaux de réfection de voirie de l'allée de Monplaisir.

14-Demande de subvention pour la construction de l'école maternelle: Autorisation donnée à M. Le Maire à l'unanimité pour faire la demande de 135 300€ de subvention auprès du Conseil Départemental.

15-Autorisation donnée à M. le Maire pour consulter des bureaux d'études suite au choix de la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction de l'école maternelle: Approbation du Conseil à l'unanimité.

Questions diverses :

- Dans le cadre du transfert de la compétence eau et assainissement collectif à la communauté des Communes, les communes de la CDC souhaitent appliquer une minorité de blocage. Délibération à prendre avant juillet 2019.

- SDEEG : La société Enedis s'engage à ne pas s'opposer aux particuliers qui refuseraient la pose de compteur Linky. Il leur sera alors facturés des frais pour la relève de leur compteur.

- Etude interne de faisabilité pour bornes de recharge de voitures électriques

- Installation d'un range vélos au sol 218€HT devant mairie (à confirmer)

- Stratégie d'aménagement du centre-bourg à long terme : Alain LAFONTANA expose le cadre de réflexion (note diffusée à l'ensemble des élus) qui l'a conduit à présenter des arbitrages fonciers du fait des opportunités proposées par deux propriétaires fonciers.

L'intégralité du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal

est disponible sur le site bonnetan.fr